ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marine

Question écrite n° 25698

Texte de la question

M. William Dumas attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les menaces qui pèsent sur l'avenir de la base aéronavale de Nîmes-Garons. Cette base, non seulement un outil indispensable à notre politique de défense, est aussi un acteur majeur de l'aménagement du territoire et du développement économique du département du Gard. Sa pérennité est pourtant aujourd'hui menacée par le plan de réorganisation de la carte militaire, qui prévoit, selon le Chef de l'État qui l'a récemment annoncé, la fermeture d'une quinzaine de bases aériennes et aéronavales. Il souhaite lui faire part de l'ampleur des dommages économiques, industriels et sociaux que cette fermeture risque de causer. En effet, ce sont plusieurs milliers d'emplois directs et indirects qui seraient ainsi supprimés, les activités de l'aéroport civil Nîmes-Garons étant liées pour l'essentiel d'entre elles à l'existence de la BAN. Aussi, il lui demande de bien vouloir tout mettre en ½uvre pour le maintien de la base aéronavale de Nîmes-Garons.

Texte de la réponse

À la suite des conclusions du livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et des travaux de modernisation menés dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), le Premier ministre et le ministre de la défense ont présenté le 24 juillet 2008 la nouvelle organisation territoriale de la défense, qui sera mise en place progressivement sur une période de six à sept ans, et les mesures de redynamisation qui l'accompagneront. Les décisions de redéploiement des unités de la défense s'inscrivent dans le cadre de la profonde réforme engagée afin de permettre à notre outil de défense de s'adapter aux nouvelles menaces et aux nouveaux risques, et de se moderniser grâce à une organisation moins dispersée et plus efficiente, tout en demeurant excellent sur le plan opérationnel. Parmi les mesures de restructuration, est notamment programmée la fermeture, à partir de 2011, de la base d'aéronautique navale de Nîmes-Garons. Cette déflation sera toutefois compensée pour partie, au niveau de la garnison de Nîmes, par l'arrivée du 503e régiment du train et le renforcement des effectifs du 4e régiment du matériel. Le ministre de la défense mesure les difficultés et les conséquences que certaines décisions de restructuration sont susceptibles de susciter au niveau local sur le tissu économique et social. Afin d'aider les territoires les plus touchés, il a été décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement au profit des zones où la réduction des effectifs ou la fermeture d'implantations militaires entraîne une perte supérieure à 50 emplois directs par site. Ce dispositif tient compte, d'une part, de l'impact sur les territoires de la diminution des effectifs, d'autre part des capacités de redynamisation des bassins d'emploi concernés. Outre les aides aux entreprises et les mesures relatives aux emplois publics, qui font l'objet d'autres dispositions, le plan d'accompagnement territorial comporte deux mesures principales : les contrats de redynamisation de site de défense (CRSD), pour les sites affectés par une perte nette supérieure à 200 emplois directs et qui connaissent une grande fragilité économique et démographique ; les plans locaux de redynamisation (PLR), pour les sites ne bénéficiant pas d'un CRSD mais néanmoins impactés de manière significative par une mesure de restructuration. 320 millions d'euros seront consacrés aux mesures d'accompagnement sur la période 2009 à travers le fonds de restructuration de la défense. Ces sommes seront mobilisées au niveau local, sous la direction des préfets, en lien étroit avec les collectivités concernées. Dans

les régions connaissant d'importants redéploiements, un délégué régional aux restructurations de défense sera nommé auprès du préfet de région. Au niveau national, la coordination d'ensemble sera assurée conjointement par la délégation aux restructurations du ministère de la défense et la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires. S'agissant plus particulièrement du Gard, ce département bénéficiera de la mise en oeuvre d'un PLR.

Données clés

Auteur : M. William Dumas
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 25698
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juin 2008, page 5300
Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2029